

BILAN D'ACTIVITE 2004

1 million de jeunes en contact dont la moitié a bénéficié d'un emploi ou d'une formation. 900 000 jeunes ont bénéficié d'entretiens individuels, d'ateliers ou d'informations collectives. 440 000 jeunes en premier accueil. 450 000 jeunes en contact ont accédé à un emploi, classique ou aidé, ou à une formation au cours de l'année. 355 000 contrats classiques accordés à plus de 265 000 jeunes. 62 500 contrats aidés pour 56 300 jeunes. 403 missions locales et 112 PAIO. 9549 personnes travaillent dans le réseau. 375 millions d'euros de financement public.

DES MISSIONS LOCALES ET DES PAIO



Editorial

Avec un million de jeunes en contact en 2004, dont la moitié a bénéficié d'un emploi ou d'une formation, le réseau des missions locales et PAIO est sans conteste l'acteur public majeur de l'insertion des jeunes de notre pays. Chaque année notre réseau accompagne plus de la moitié des jeunes actifs de 16 à 25 ans.

Ce bilan annuel d'activité, qui représente un effort important pour les élus et les techniciens de chacune des structures, répond à notre souhait commun de valoriser l'intervention quotidienne du réseau auprès des jeunes.

Cette lecture nationale d'un ensemble d'informations fiables et cohérentes, permet à chaque niveau de situer son action d'insertion, c'est une exigence pour tous les financeurs publics : l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale.

Avec le déploiement de Parcours 3 dans la totalité des régions et la mise en place de la base de donnée ICARE (Information collectée sur l'activité du réseau) nous allons pouvoir raccourcir le délai de production du bilan d'activité. C'est une étape supplémentaire dans la démarche d'évaluation que nous avons engagé depuis plusieurs années et qui est inscrite dans notre Protocole 2005.

Jean-Jacques GIANNESINI,
Secrétaire général du Conseil national des missions locales

Introduction

Le présent rapport est issu de l'exploitation des données fournies par l'ensemble du réseau des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO). Il a été réalisé et par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour le compte du Conseil national des missions locales (CNML).

La DARES est la direction statistique du ministère chargé de l'emploi. Elle est chargée du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des dispositifs et politiques concourant à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. A ce titre, elle assure le suivi de l'activité des missions locales et PAIO.

La DGEFP coordonne la mise en œuvre des dispositifs d'emploi et de formation professionnelle continue. Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les autres départements ministériels et les partenaires sociaux. Elle a en charge le financement du réseau.

Le CNML permet de renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales au sein du réseau des missions locales. Il réunit les représentants des ministères compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, des présidents de missions locales, des représentants des régions, des départements et des communes. Le Conseil examine le bilan général d'activité des missions locales et formule des propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau.

Ainsi, cette démarche de coopération mise en œuvre au sein du ministère de l'emploi du travail et de la cohésion sociale permet de rendre compte d'une importante activité d'insertion des jeunes et d'évaluer une politique publique décentralisée et contractualisée entre l'État et les collectivités territoriales.

Remerciements aux directeurs des missions locales et PAIO et aux services des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui ont permis le recueil des informations.

Rapport coordonné par Camille BONAÏTI (DARES), avec la contribution de Yohan DAGAN (DARES) pour l'exploitation statistique, de Stéphanie MAS (DARES) pour le chapitre activité du réseau et d'Amaria SEKOURI (DGEFP) pour les chapitres structuration et financement du réseau.

Méthode utilisée pour l'agrégation des données issues des comptes rendus d'activité 2003

Les données de 6 structures (dont 2 uniquement les données financières) ne sont pas remontées à la DARES ou n'ont pas pu être exploitées pour des raisons techniques.

Dans les régions concernées, les données manquantes sur les finances et les ressources humaines ont donc été redressées en utilisant comme information auxiliaire le type de la structure (mission locale, PAIO) et son effectif par tranche sur l'année 2003.

Les données manquantes sur l'identité de la structure (nombre d'antennes, type et statut) ont été renseignées avec celles de 2003.

Sommaire

Les chiffres-clés du réseau en 2004	5
La structuration du réseau	6
Le bilan des ressources humaines	10
Les financements des structures	13
Les programmes d'animation et d'actions régionales en 2004	17
Les actions citoyennes dans les missions locales	19
L'activité du réseau en 2003 et 2004	21
Annexes	29

Les chiffres-clés du réseau 2004

- Un réseau national de 515 structures au 31 décembre 2004 : 403 missions locales et 112 PAIO
- Une structure sur deux couvre un territoire de plus de 60 communes et de plus de 100 000 habitants.
- 9549 personnes travaillent dans le réseau
- 375 millions d'euros de financement public :
 - 82% pour l'activité principale
 - 16% pour des activités spécifiques
 - 2% de fonds gérés pour le compte d'autrui
- Les financeurs de l'activité principale :
 - 11% le FSE
 - 29% l'État
 - 20% les régions
 - 5% les départements
 - 28% les communes et les EPCI
 - 6% organismes publics et privés
 - 1% autres établissement publics
- 1 million de jeunes en contact dont la moitié a bénéficié d'un emploi ou d'une formation
- 900 000 jeunes ont bénéficié d'entretiens individuels, d'ateliers ou d'informations collectives
- 440 000 jeunes en premier accueil soit une augmentation de 20% en cinq ans
- 450 000 jeunes en contact ont accédé à un emploi, classique ou aidé, ou à une formation au cours de l'année
- 355 000 contrats classiques accordés à plus de 265 000 jeunes
- 62 500 contrats aidés pour 56 300 jeunes

La structuration du réseau

Les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) aident les jeunes de seize à vingt-cinq ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

515 missions locales et PAIO
78% de missions locales
93% d'associations et de GIP

Ces structures accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

▪ L'aménagement du réseau national

Le mouvement d'aménagement du territoire d'intervention des structures se poursuit. Le réseau compte fin 2004, 403 missions locales et 112 PAIO.

Entre début 2003 et fin 2004, plus de 40 PAIO se sont transformées en missions locales par fusion avec une mission locale existante ou par regroupement de plusieurs PAIO. Cet aménagement permet l'extension du territoire de compétences des missions locales par une approche intercommunale, la couverture de l'ensemble du territoire national et le développement d'un accueil de proximité pour les jeunes.

Sur l'année 2004, on note néanmoins un ralentissement de l'aménagement du réseau sur l'ensemble du territoire : seules 4 PAIO ont été supprimées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (tableau 1). Ce ralentissement est dû en grande partie aux orientations du projet de loi relative aux responsabilités et libertés locales qui prévoyait à l'origine de confier le réseau des missions locales et PAIO et le programme CIVIS aux conseils régionaux¹. Dans l'attente de la publication des textes, les services de l'Etat et les autres opérateurs (notamment les collectivités territoriales) ont préféré différer les projets de création de nouvelles missions locales.

¹Article 138 de la loi de finances pour 2004.

Tableau 1 : Un réseau composé majoritairement de missions locales sous forme associative

Ensemble		France Métropolitaine		Départements d'Outre-mer	
01/01/2004	31/12/2004	01/01/2004	31/12/2004	01/01/2004	31/12/2004
517 dont:	515	502	500	15	15
401 missions locales	403	393	395	8	8
116 PAIO	112	109	105	7	7
Type de statut		31/01/2004		31/01/2004	
454 associations		446		8	
25 GIP		24		1	
36 autres*		30		6	

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO - DARES

* Services municipaux, services départementaux, GRETA, établissements publics

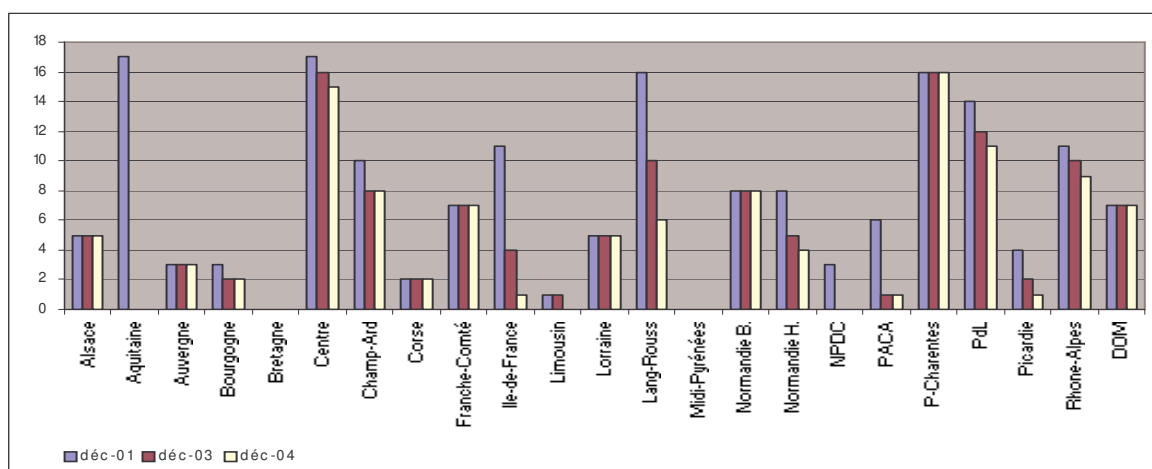
On remarque en 2004 une diminution sensible du nombre de structures d'accueil ne possédant pas de personnalité propre (statut associatif ou GIP) qui comptabilise 35 structures en 2004 contre 57 en 2003. Cette évolution est à rattacher au processus de fusion et d'absorption des PAIO dans le cadre de l'aménagement du réseau qui devra déboucher à terme à un réseau national composé uniquement de structure ayant une personnalité propre.

▪ L'aménagement du réseau en région

Les régions Bretagne, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais ont achevé leur aménagement en 2002 et 2003. Fin 2004, ce sont les régions Limousin, Picardie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui ne comptent plus aucune PAIO. On constate aussi une nette accélération de l'aménagement du réseau en Ile-de-France (1 PAIO sur 83 structures) et Languedoc-Roussillon (4 PAIO ont été supprimés entre fin décembre 2003 et 2004).

En revanche, dans les départements d'Outre Mer et les régions Poitou-Charentes, Franche-Comté et Lorraine, on n'observe pas d'évolution du réseau d'accueil depuis 2000. Dans les zones rurales, le rapprochement des structures est beaucoup plus difficile du fait de la dispersion du public sur le territoire.

Graphique 1 : Evolution du nombre de PAIO



Source : Comptes-rendus d'activité des missions locales et PAIO - DARES

Tableau 2 : Statut des missions locales et des PAIO par région (au 31/12/2004)

Région	Nombre de ML	Nombre de PAIO	Nb de PAIO avec statut juridique	Nb de PAIO sans statut juridique	Nb de ML sous statut GIP
Alsace	9	5	4	1	0
Aquitaine	23	0	0	0	0
Auvergne	12	3	2	1	0
Bourgogne	15	2	2	0	0
Bretagne	17	0	0	0	0
Centre	11	15	9	6	2
Champagne- Ardennes	9	8	3	5	1
Corse	3	2	2	0	0
Franche Comté	8	7	7	0	0
Ile-de-France	82	1	1	0	11
Limousin	6	0	0	0	1
Lorraine	16	5	5	0	0
Languedoc-Roussillon	15	7	1	6	0
Midi-Pyrénées	11	0	0	0	1
Normandie (basse)	8	8	6	2	0
Normandie (haute)	9	4	4	0	0
Nord-Pas-de-Calais	27	0	0	0	0
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	30	1	1	0	7
Poitou-Charentes	9	16	10	6	0
Pays de la Loire	16	11	11	0	1
Picardie	16	1	1	0	0
Rhône-Alpes	43	9	7	2	0
DOM	8	7	1	6	1
TOTAL	403	112	77	35	25

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des ML et PAIO- DARES

▪ Le maillage territorial des missions locales et des PAIO

Les missions locales et les PAIO couvrent l'ensemble du territoire pour assurer un service de proximité pour tous les jeunes. L'organisation de ce maillage repose sur les relations entre la mission locale, ses différentes antennes, permanences et relais.

La moitié du territoire est couvert par des structures regroupant en moyenne plus de 57 communes et près de 97 000 habitants. La mission locale de Haute-Garonne regroupe à elle seule 587 communes.

L'intercommunalité est le principe général retenu dans la création et l'organisation des missions locales ce qui explique le nombre restreint de missions locales mono-communales (19 sur tout le territoire).

Les missions locales peuvent également couvrir l'ensemble d'un département, 14 s'inscrivent dans ce cas de figure et sont composées en moyenne de 5 antennes. Seule la mission locale départementale du Gers ne dispose pas d'antenne en 2004. Elle a donc organisé son activité en implantant 12 permanences dans les chefs lieux de canton au sein des communes et des services du conseil général. Les conseillers interviennent en moyenne une fois par semaine dans ces permanences. Un projet de création d'une antenne est en cours d'élaboration afin d'améliorer l'offre de service de la mission locale en faveur des jeunes de ce territoire.

En 2004, environ 1000 antennes sont réparties sur l'ensemble du territoire auquel il convient de rajouter les 515 structures d'accueil. Un quart des structures ne possède pas d'antennes et la moitié des structures travaille avec juste une antenne.

Le maillage territorial du réseau d'accueil est aussi constitué par les permanences et les relais des missions locales. Cette solution, moins onéreuse que l'installation d'une antenne (coût engendré par les frais de location, d'équipement, de personnel) permet à la mission locale d'assurer une offre de service en termes d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes résidant sur les communes éloignées du siège. Les permanences et les relais sont en général, installés dans des lieux tels que les mairies ou les centres communaux d'action sociale (CCAS), ainsi que dans des associations en lien avec l'insertion. Ces lieux nécessitent la mise à disposition d'un conseiller de la mission locale qui assure en général ses fonctions dans le cadre d'une programmation hebdomadaire ou mensuelle. En 2004, environ 4000 antennes et relais sont réparties sur l'ensemble du territoire.

▪ La taille des structures

L'éventail de la taille des structures s'échelonne de 0,75 à 109,8 personnes en équivalent temps plein (ETP).

Le nombre de petites structures a fortement diminué entre 2003 et 2004. En 2004, elles ne représentent plus qu'un dixième des structures contre une sur six en 2003 (tableau 3). Cette tendance accentue encore plus la différence de taille entre les PAIO et les missions locales.

Tableau 3 : Répartition des structures par taille en équivalent temps plein (ETP)

Nombre d'ETP	Inférieur ou égal à 5	De 5,05 à 10	De 10,05 à 20	De 20,05 à 30	Plus de 30
Nombre de structures en 2004	53	124	219	60	59
Nombre de ML	3	68	213	60	59
Nombre de PAIO	50	56	6	0	0
Part des différentes tranches en 2004	10,3	24,1	42,5	11,7	11,5
<i>Rappel des tranches 2003</i>	15,9	22,7	38,8	12,6	10,0
<i>Rappel des tranches 2002</i>	17,7	24,0	36,7	11,9	9,7

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

Huit missions locales sur dix présentent un effectif supérieur à 10 personnes. Dans les PAIO, les effectifs restent faibles : seules 6 structures comptent plus de 10 ETP (tableau 3).

Le bilan des ressources humaines

- **L'évolution des effectifs** **9549 personnes travaillent dans le réseau**
89,7% sont des salariés des structures

Tableau 4 : Effectif par type de structure

	Missions locales	PAIO	Total	Évolution 2004/2003
Effectif total	8780	769	9549	+1,03%
Équivalents temps plein	7869,7	628,5	8498,2	+1,5%
Salariés	7869	694	8563	+1,5%
Mis à disposition	911	75	986	-2,5%

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO - DARES

Le nombre de personnels mis à disposition par un organisme extérieur (collectivité locale, établissement public de coopération intercommunale, ANPE, etc) diminue moins rapidement que les années antérieures (tableau 6). Les agents mis à dispositions par l'ANPE sont plus nombreux : ils représentent 39% de la population des agents mis à disposition en 2004 contre 30% en 2002.

Tableau 5 : Évolution de l'effectif total de 1999 à 2003

Variation année n/n-1	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003
Effectif total	+0,8%	+1,7%	+4,8%	+2,4%	+1,03%
Effectif salarié	+3,5%	+3,6%	+8,8%	+4,1%	+1,5%
Effectif MAD*	-8,9%	-9,5%	-17,1%	-10,5%	-2,5%

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO (hors Réunion sur évolution 2003/2002) – DARES

* MAD : Personnels mis à disposition par un organisme extérieur à la structure

- **Les conditions de travail des salariés et des agents mis à disposition des missions locales et des PAIO**

Tableau 6 : Temps de travail par type de structure

	Missions locales	Part dans l'effectif total ML	PAIO	Part dans l'effectif total PAIO	Total	Part dans l'effectif total
Temps partiel	2465	28,0%	326	42,4%	2791	29,2%
Temps plein	6315	72,0%	443	57,6%	6758	70,8%
Effectif total	8780	100,0%	769	100,0%	9549	100,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

Tableau 7 : Type de contrat par type de structure

	Missions locales	Part dans l'effectif total ML	PAIO	Part dans l'effectif total PAIO	Total	Part dans l'effectif total	Evolution 2004/2003
CDD	1273	14,5%	234	30,4%	1506	15,8%	-13,8%
CDI	7507	85,5%	535	69,6%	8042	84,2%	+4,4%
Effectif total	8780	100,0%	769	100,0%	9549	100,0%	+1,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

Près d'une personne sur six est embauchée en CDD dans les missions locales et les PAIO. Cependant la tendance est à la baisse : par rapport à 2003 la part des personnes en CDD a diminuée au profit de celle des personnes en CDI.

Les missions locales embauchent 85,5% de personnel en CDI. Le recrutement du personnel en CDD est généralement utilisé pour le remplacement des salariés en congés de maladie ou de formation mais également pour la mise en œuvre et le suivi d'actions spécifiques non pérennes.

C'est en général le personnel salarié qui est en CDD : 20% contre 14% chez les agents mis à disposition. En revanche, les agents mis à disposition sont plus souvent à temps partiel : presque la moitié des agents MAD est à temps partiel contre un peu moins d'un salarié sur trois.

Tableau 8 : les métiers dans les missions locales et les PAIO (en pourcentage)

	Insertion sociale et professionnelle	Information/ Communication	Gestion	Encadrement	Autres	Total
ML	63,2	7,6	14,3	9,9	5,0	100,0
PAIO	54,1	11,5	13,6	13,4	7,4	100,0
Effectif total	62,5	7,9	14,2	10,2	5,2	100,0

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

La mise en place de la convention collective des missions locales et des PAIO a permis d'identifier des emplois repères qui caractérisent les métiers des missions locales et des PAIO. Ainsi, le domaine de l'insertion sociale et professionnelle comprend les emplois de chargé d'accueil, conseiller et chargé de projet.

Le chargé d'accueil accueille le public puis le dirige en fonction de sa demande. Les conseillers reçoivent les jeunes en entretien et les accompagnent tout au long de leur parcours. Pour cela, ils s'appuient sur leur réseau de partenaires. Les chargés de projets et les conseillers de niveau 2 mettent également en place des projets permettant une meilleure prise en compte de la demande et des besoins des jeunes. Ils peuvent construire les partenariats avec les opérateurs du territoire (Centre communal d'action sociale, Club de prévention, CIO, entreprises...) nécessaires au développement du lien social. Avec 62,5% des effectifs en contact direct avec les jeunes, le réseau se positionne chaque année un peu plus sur son cœur de métier (en 2003 la part était de 60,7%).

Les financements des structures

**Financement de l'activité principale :
307 millions d'euros dont 165 millions
apportés par les collectivités territoriales**

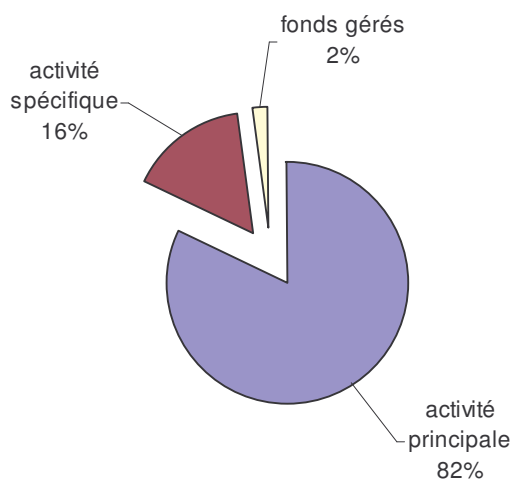
▪ **Total des subventions allouées au réseau : 375 millions d'euros**

Le total des subventions reçues par les structures du réseau (activité principale, activités spécifiques, fonds gérés pour le compte d'autrui) tant de la part de l'État, du Fonds social européen, des collectivités territoriales et des organismes publics et privés se décompose comme suit :

- 307 millions d'euros de subventions pour l'activité principale,
- 60 millions d'euros de subventions pour l'activité spécifique,
- 8 millions d'euros de fonds gérés pour le compte d'autrui.

On note une augmentation sensible du total des subventions allouées au réseau qui s'élèvent à 375 millions d'euros en 2004 alors qu'elles représentaient 351 millions d'euros en 2003.

Graphique 2 : Répartition des financements par type d'activité



Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

- **Financement de l'activité principale : 307,3 millions d'euros.**

La somme des subventions reçues au titre de l'activité principale correspond aux actions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé vers l'emploi, notamment à la poursuite en 2004 du programme Trajectoire d'Accès à l'Emploi (TRACE²) en faveur des jeunes entrés en 2003.

Les financements relatifs au programme TRACE s'élèvent à 28,3 millions d'euros en 2004, soit près de 10% du financement total de l'activité principale. En 2004, la part des financements État pour le programme TRACE est de 89%

- **Les financeurs de l'activité principale**

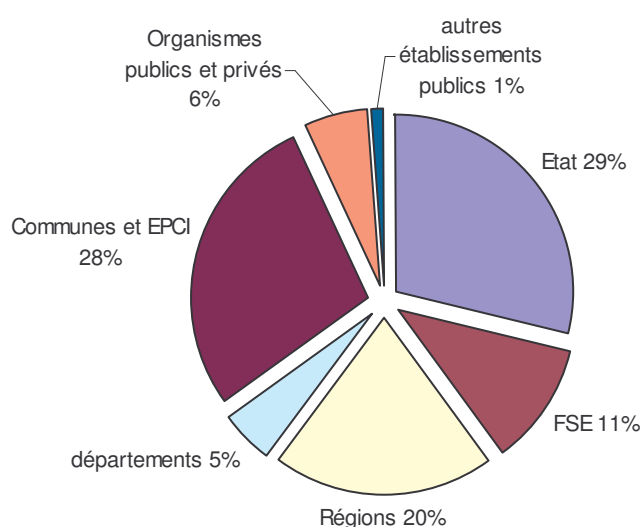
Tableau 9 : Répartition des financeurs de l'activité principale en millions d'euros

Financier	État	FSE	Régions	Départements	Communes et Etablissements publics locaux	Organismes publics	Organismes privés
Montant 2004	88,8	33,9	61,8	15,4	88,1	17,2	2,3
Montant 2003	86,1	31,7	58,5	14,4	83,6	15,7	2,4
Évolution 2003/2004	3,1%	6,9%	5,6%	6,9%	5,4%	9,5%	-4,1%
Évolution 2002/2003	7,5%	5,6%	6,3%	-1,4%	-1,2%	-5,4%	9,1%

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

En 2004, l'augmentation des subventions de l'Etat est de 3%. Elle finance la consolidation des postes TRACE et la création de nouvelles missions locales. Elle augmente moins significativement qu'en 2003 (7,5%).

Graphique 3 : Répartition des financeurs en activité principale



Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO (hors Réunion) – DARES

² Le programme TRACE s'est arrêté en 2003 mais les jeunes bénéficient de l'accompagnement jusqu'à son terme (18 mois ou 24 mois).

▪ **Le financement de l'activité principale par l'État et le FSE**

Tableau 10 : Répartition du financement Etat et FSE en millions d'euros

	État				FSE					Total
	LFI	TRACE	Autres	Total	FSE 3.1	FSE 3.2	FSE 2	FSE 1	Total	
En M€	55,7	25,4	7,7	88,8	26	3,3	2,1	2,5	33,9	122,7
Part dans le financement Etat et FSE	45%	21%	6%	72%	21%	3%	2%	2%	28%	100,0%

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

Les financements de l'Etat sont répartis en trois enveloppes budgétaires

- La subvention de l'Etat pour le financement de l'activité principale du réseau inscrite en loi de finances (LFI)
- Les crédits alloués pour le financement de l'accompagnement renforcé du programme TRACE (TRACE)
- La dotation non reconductible du surcoût lié à la mise en œuvre de la convention collective et le financement de la formation des personnels du réseau (**Autres**)

Les financements du FSE concernent essentiellement l'objectif 3 axe 1

Une grande partie du cofinancement FSE de l'activité principale est réalisée dans le cadre de l'Objectif 3, Axe 1, Politiques actives du marché du travail – mesure 1 (21%). Il s'agit de l'accompagnement renforcé des jeunes les plus en difficulté, issus notamment des zones urbaines sensibles (ZUS) et des zones de revitalisation rurale (ZRR). Ces aides sont également destinées à l'unification du réseau et au développement des programmes d'animation régionale.

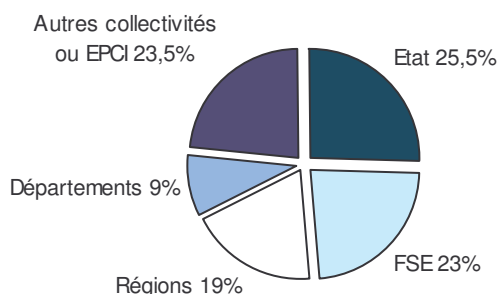
L'intervention du FSE dans le cadre de l'Objectif 3, Axe 2, égalité des chances, intégration sociale, est peu utilisé par les missions locales et PAIO (3%). Cela concerne la prise en charge globale des actions de lutte contre les exclusions pour les jeunes les plus en marge de l'insertion.

Le FSE Objectif 1 et 2 concerne des zones géographiques spécifiques et représentent au total 4% des subventions :

- L'Objectif 1 (soutien aux régions en retard de développement) pour les DOM (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane), la Corse et trois arrondissements du Nord-Pas-de-Calais.
- L'Objectif 2 (reconversion économique et sociale des zones en mutation) pour les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficulté et les zones en crise dépendant de la pêche. L'apport du FSE s'adresse prioritairement aux actions d'insertion et d'emploi développées par le réseau dans les quartiers en difficulté.

- **Le financement des activités spécifiques par l'Etat, le FSE et les collectivités territoriales**

Graphique 4 : Part des financeurs dans l'activité spécifique



Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

Les activités spécifiques représentent 16% des subventions totales reçues par les missions locales et les PAIO (18% pour les missions locales et 9,5% pour les PAIO).

Ces activités sont constituées d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, d'accompagnement dans les démarches d'accès au logement et à l'hébergement, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations mais également d'action de sensibilisation à la citoyenneté, à la culture et aux loisirs. Ces interventions nourrissent également le cœur de métiers des missions locales que constitue l'accompagnement personnalisé et renforcé. La construction du lien social par les missions locales s'élabore également dans la mise en œuvre de ces actions spécifiques. C'est ainsi que la mission locale développe et enrichit son partenariat avec tous les acteurs locaux concourant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ces activités spécifiques contribuent également à l'enrichissement et à l'adaptation de l'offre de service que la mission locale met à la disposition de son public.

Répondant majoritairement à des politiques locales, ces actions sont mises en place et financées à hauteur de 23,5% par les collectivités locales et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). On note en 2004 une diminution des financements de ces actions par les collectivités locales et les EPCI par rapport à 2003 (31%) mais les départements qui ne finançaient pas en 2003 interviennent pour 9% en 2004.

Les programmes d'animation et d'actions régionales en 2004

(Source : Catherine TORRES, présidente de l'Association professionnelle des équipes d'animations régionales)

L'organisation, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de ces programmes sont confiées, pour la plupart des régions, à l'Association ou l'Union Régionale des missions locales. Pour sept régions, ces tâches sont confiées à un autre organisme (CARIF notamment).

Ils sont réalisés avec l'appui des directeurs et techniciens des missions locales sur les axes prioritaires qui concernent :

Initiés par le CNML dès 1990, les programmes régionaux sont décidés par un comité de pilotage régional composé de l'État, du conseil régional, de l'Association régionale des missions locales et plus généralement des partenaires signataires du Protocole 2000.

- le développement des compétences des salariés du réseau en tenant compte des priorités locales, régionales et nationales,
- l'accompagnement des missions locales dans leur démarche de progrès,
- la communication interne et externe du réseau,
- la capitalisation et les échanges de pratiques,
- l'appui technique à la mise en place du système Parcours 3,
- le cas échéant, l'animation régionale des réseaux de parrainage.

▪ **La formation des équipes de missions locales et PAIO**

- Plus de 200 actions de formation, uniquement sur les formations mutualisées.
- Des formations à caractère local et régional ainsi que des formations longues pour les conseillers (CIP, CEFI et licence professionnelle) réalisés sur d'autres financements.

▪ **La capitalisation et les échanges de pratiques**

- Des journées professionnelles par région réunissant l'ensemble du réseau avec les partenaires autour des actions exemplaires sur tous les champs d'activité en direction des jeunes : chiffres clés, initiatives du réseau, parrainage, accès à l'emploi, relation avec le monde économique...
- Des échanges thématiques organisés autour des problématiques de santé, logement, justice, citoyenneté, égalité des chances, discriminations, gestion de l'agressivité, jeunes handicapés, l'apprentissage, l'intérim, TRACE...

- **Parcours 3**

- Des réunions autour du déploiement de Parcours 3 (utilisateurs, référents, offre de service régionale...)

- **L'accompagnement des missions locales dans leur démarche de progrès**

- Des réunions de directeurs sont organisées (fréquence mensuelle ou bi-trimestrielle) autour des questions d'actualité ou de thèmes en évolution.
- Des groupes techniques fonctionnent sur la formation des personnels, la communication, la gestion administrative et financière, le FSE, le parrainage, l'accompagnement psychologique...

- **Les animateurs régionaux, interface active entre tous les partenaires du réseau**

Les animations régionales participent aux réunions régionales avec les partenaires du réseau (Etat, services déconcentrés, Conseil régional, ANPE, AFPA, Education nationale...) et nationales dans le cadre des groupes de travail du Conseil national des missions locales (CNML), des journées professionnelles de l'Association nationale des directeurs de missions locales (ANDML), et de la Commission paritaire nationale emploi-formation (CPNEF). Le financement du programme est assuré par l'Etat, le FSE, les collectivités territoriales, les missions locales et la branche professionnelle pour les actions de formation mutualisées.

- **La participation aux travaux nationaux par la remontée des éléments régionaux**

Les équipes d'animation régionale participent aux différents groupes de travail animés par le CNML. Au-delà de cette participation habituelle, en 2004 elles se sont fortement impliquées dans le groupe de travail « situation des jeunes », ce qui a permis la publication en septembre d'un document du CNML qui répertorie à la fois les multiples problématiques que rencontrent les jeunes au travers le regard qu'y portent les professionnels du réseau, et donne les bases d'un répertoire national des enquêtes et études conduites par les missions locales.

Les actions citoyennes dans les missions locales

(Source : Nathalie PLASSE, chargée de mission à la Fondation Dexia Crédit Local)

En 2002, la Fondation Dexia Crédit Local a signé une convention avec le Conseil national des missions locales, afin de lancer un programme de développement des initiatives locales des jeunes contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté et à leur participation à la vie locale. Elle est placée sous l'égide de la Fondation de France. Cette convention a été renouvelée en 2005 pour une durée de trois ans. Depuis 2002, la Fondation a mené avec le réseau des missions de nombreuses actions sur la thématique de la citoyenneté.

Partenariat entre la Fondation Dexia Crédit Local et le CNML :

5680 jeunes impliqués dans 36 projets citoyens réalisés par les missions locales, 271 417 euro de dons.

▪ Bilan 2004 : Impliquer les jeunes dans la vie locale et favoriser leur prise de parole

L'objectif de cet appel à projets était pour les missions locales de créer des dynamiques de dialogue entre les jeunes et les élus, de les inciter à prendre des responsabilités dans la vie civique et enfin de contribuer à l'apprentissage et à la découverte de la citoyenneté par les jeunes. Un mailing a été adressé aux 400 missions locales (directeurs et présidents) avec une affiche et une plaquette leur indiquant la procédure.

91 missions locales ont déposé des projets, soit près de 1/4 des missions locales. Ces résultats démontrent l'intérêt et la capacité du réseau des missions locales à se positionner et à agir sur l'insertion citoyenne des jeunes.

36 projets citoyens réalisés par les missions locales en faveur de 5680 jeunes

36 projets ont été retenus par la Fondation pour un montant de 271 417 euros se déclinant sous forme de dons versés aux missions locales (2000 à 9000 euros par projet) répartis sur 17 régions. Ces projets particulièrement innovants en matière de citoyenneté ont permis aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie en les impliquant dans des actions concrètes menées sur leur territoire de vie. La réalisation de ces projets a donné aux jeunes l'occasion de rencontrer des élus et des responsables locaux, de découvrir leur travail et de dialoguer avec eux.

Quelques exemples de projets

- Réalisation d'un passeport sur la citoyenneté à la mission locale de Blois.
- Mise en place d'un réseau d'échanges de services et de savoir entre les jeunes de la mission locale d'Autun.
- Organisation de débats sur des thèmes d'actualité par la mission locale de Montluçon.
- Proposition d'un service de covoiturage par la mission locale de Blaye.

- Organisation d'un forum de 5 jours sur le thème "les jeunes et la loi" par la mission locale de Fontenay sous Bois.
- Organisation d'ateliers sur la citoyenneté intitulé "Ecoute-moi 5 minutes !" par la mission locale de Vervins.
- Réalisation d'un guide pratique de l'emploi en Europe par la mission locale de Fontenay le Comte.

▪ **L'Europe : 150 000 jeunes en parlent dans leurs missions locales**

La Fondation et le CNML ont lancé une campagne de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté européenne : "L'Europe : 150 000 jeunes en parlent dans leurs missions locales". Cette action visait à favoriser l'intervention des jeunes dans le débat sur l'Europe (élargissement, projet de constitution, élection du Parlement européen).

De novembre 2003 à mai 2004, les conseillers des missions locales, à l'occasion des entretiens qu'ils mènent avec les jeunes, ont dialogué avec eux sur l'Europe. 200000 dépliant d'information ont été diffusés auprès des jeunes.

Le bilan de cette campagne a démontré que, malgré une faible connaissance de l'Union européenne, une large majorité de ces jeunes considère que l'Europe concerne leur avenir car c'est l'espoir d'un marché de l'emploi élargi et la garantie de droits notamment sociaux.

▪ **Édition d'un guide sur les initiatives citoyennes des missions locales : "L'esprit citoyen" - 84 pages, tiré à 5 000 exemplaires - présente 15 initiatives citoyennes**

La Fondation a édité et diffusé fin 2004 auprès du réseau des missions locales, l'ouvrage "L'esprit citoyen, guide des initiatives citoyennes des missions locales".

Ce guide constitue une vraie boîte à idées pour toutes les associations et les institutions qui souhaitent mettre en place des projets citoyens dans leur ville.

▪ **"Ensemble, développons l'esprit citoyen", nouvel appel à projet 2005 pour un montant de 225 480 euros**

Devant le succès rencontré chaque année par les appels à projets auprès des missions locales, la qualité des projets présentés et la nécessité de persévérer sur cette thématique, la Fondation a renouvelé son partenariat avec le réseau des missions locales pour une durée de trois ans.

82 projets ont été déposés par les missions locales, dont 36 projets particulièrement innovants. Ils portent sur l'engagement citoyen des jeunes, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations, la protection de l'environnement, le dialogue entre les jeunes et les élus, la connaissance de l'Europe et de la citoyenneté européenne, la mobilité des jeunes en Europe et la rencontre entre jeunes européens.

L'activité du réseau : les jeunes accueillis

(Source : Stéphanie MAS, DARES, dans Premières Informations Premières Synthèses à paraître « L'activité du réseau des missions locales et PAIO en 2003 et 2004 : 45% des jeunes peu qualifiés accueillis dans l'année de leur sortie du système scolaire »)

Le réseau des missions locales et Permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) accueille les jeunes de 16 à 25 ans, les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi.

900 000 jeunes ont été reçus en entretien par un conseiller au moins une fois dans l'année.

450 000 jeunes en contact ont accédé à un emploi, classique ou aidé, ou à une formation au cours de l'année. Ce sont ainsi 355 000 emplois classiques et 62 500 emplois aidés qui ont été conclus.

45 % des jeunes peu qualifiés accueillis dans l'année de leur sortie du système scolaire
Plus d'un million de jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec le réseau en 2004
440 000 jeunes en premier accueil soit 20 % d'augmentation en 5 ans

▪ Davantage de jeunes ont été accueillis en 2003-2004

Plus de 440 000 jeunes se sont rendus pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO en 2004. Ils étaient 365 000 en 2000, soit une augmentation de 20 % en cinq ans (tableau 1).

Tableau 1 : Une majorité de jeunes filles parmi le public nouvellement accueilli

	2000	2001	2002	2003	2004
Jeunes accueillis pour la première fois	365 000	370 000	388 000	414 000	442 810
<i>Dont femmes (en %)</i>	<i>54.4</i>	<i>52.9</i>	<i>51.3</i>	<i>51.3</i>	<i>51.6</i>
<i>mineurs (en %)</i>	<i>17.5</i>	<i>16.5</i>	<i>17.0</i>	<i>16.8</i>	<i>15.9</i>
Jeunes en contact avec le réseau	940 000	900 000	910 000	978 000	1 089 000
<i>Dont jeunes reçus en entretien</i>	<i>750 000</i>	<i>720 000</i>	<i>750 000</i>	<i>828 000</i>	<i>913 000</i>

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005), sauf Bourgogne et Martinique (données tirées des comptes rendus d'activité).

Le réseau a reçu en premier accueil, en 2004, des jeunes plus qualifiés qu'en 2002 : les jeunes non qualifiés représentent à peine plus du quart des jeunes en premier accueil, contre un tiers en 2002 (tableau 2).

Tableau 2 : Autant de jeunes non qualifiés reçus en premier accueil que de jeunes au moins bacheliers

(En pourcentage)

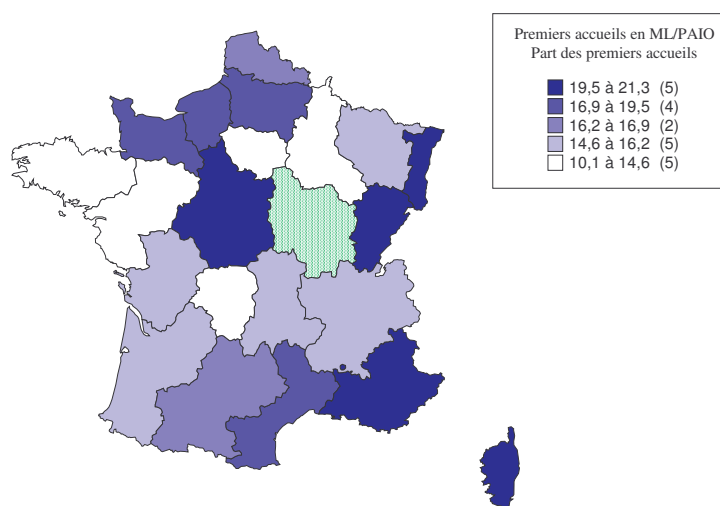
Niveau de formation	Hommes	Femmes	Ensemble
Non qualifiés (niveaux VI et Vbis)	31.2	21.3	26.1
CAP ou BEP non diplômés, 2 ^{nde} , 1 ^{ère} (niveau V non diplômés)	19.5	14.7	17.0
CAP ou BEP diplômés (niveau V diplômés)	19.2	19.3	19.2
Baccalauréat non diplômés (niveau IV non diplômés)*	9.7	11.2	10.5
Baccalauréat diplômés (niveau IV diplômés)*	15.2	25.0	20.3
Diplômés de l'enseignement supérieur (niveau III, II, I)	5.2	8.5	6.9
Total	100.0	100.0	100.0

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière, sauf Bourgogne et Martinique

* : Certains de ces jeunes, diplômés ou non du baccalauréat, peuvent être titulaires d'un CAP ou d'un BEP

Les jeunes nouvellement accueillis sont également un peu plus âgés qu'au cours des années précédentes. Les mineurs représentent en moyenne un jeune sur six reçu en premier accueil. Ils sont deux fois plus nombreux en Corse, à la Réunion et en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en Bretagne (carte 1).

Carte 1 : Plus d'un jeune sur cinq mineur en Corse, PACA, Alsace, Franche-Comté et Centre



Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France métropolitaine sauf Bourgogne.

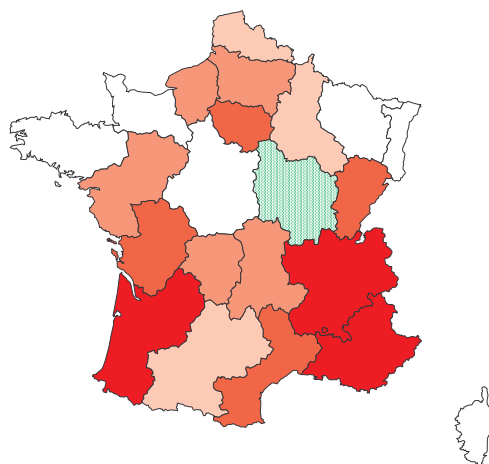
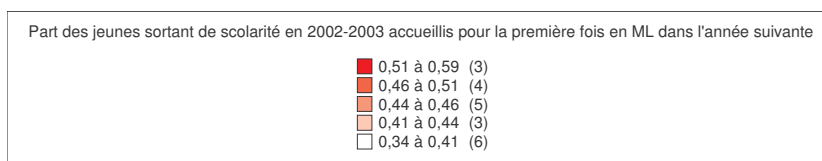
Au total, plus d'un million de jeunes ont été en contact avec une structure du réseau des missions locales et PAIO en 2004 (tableau 1). Parmi ceux-ci, plus de 910 000 jeunes ont été reçus par un conseiller au cours de l'année lors d'entretiens individuels, d'ateliers ou

d'informations collectives³. L'activité totale a significativement augmenté : en 2002, 750 000 jeunes avaient été reçus par un conseiller.

- **45 % des sortants du système scolaire de niveau V et moins recourent aux services du réseau dans l'année qui suit leur sortie**

Le réseau des missions locales et PAIO intervient généralement assez tôt au cours de l'entrée dans la vie active. Près de la moitié des jeunes s'adressant à une mission locale ou une PAIO sont sortis du système scolaire depuis moins d'un an, un tiers depuis moins de six mois. 45 % des jeunes sortants du système scolaire de niveau V et moins durant l'année scolaire 2002/2003 ont recouru pour la première fois aux services d'une mission locale ou d'une PAIO au cours de l'année qui a suivi leur fin d'études, 60 % dans les deux ans. Ils sont 35 % en Basse-Normandie, contre 58 % en Provence - Alpes Côte d'Azur à se rendre dans une mission locale ou une PAIO durant l'année qui suit leur sortie du système scolaire (carte 2).

Carte 2 : 45 % des jeunes sortant du système scolaire de niveau V et moins sont accueillis par le réseau dans l'année de leur sortie



Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France métropolitaine sauf Bourgogne
Champ : Jeunes sortant du système scolaire de niveau VI, Vbis et V durant l'année scolaire 2202/2003

Les jeunes femmes sont légèrement plus nombreuses que les jeunes hommes parmi les jeunes accueillis. Cela montre probablement leurs plus grandes difficultés à s'insérer, à niveau de formation donné (Céreq, 2005). Elles sont également, en moyenne, plus âgées lors du premier

³ En plus des ateliers et des informations collectives, plus de 2 500 000 entretiens individuels avec un conseiller d'une mission locale ou d'une PAIO se sont déroulés en 2004 auprès de 903 000 jeunes.

accueil (tableau 3). Elles sont, en effet, nettement plus diplômées et arrêtent donc plus tard leurs études.

Tableau 3 : Des jeunes filles accueillies plus tard que leurs homologues masculins

(En pourcentage)

Age du premier contact	Hommes	Femmes	Ensemble
16 – 17 ans	18.4	13.6	15.9
18 – 21 ans	51.6	54.6	53.1
22 – 25 ans	29.7	31.4	30.6
26 ans et plus	0.3	0.4	0.4
Total	100.0	100.0	100.0

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique.

▪ **Les moins diplômés bénéficient d'un suivi plus intense**

Un tiers des jeunes n'ont plus d'entretien après leur premier contact (tableau 4). Cette proportion est plus élevée (49 %) pour les diplômés du supérieur : la mission locale joue, dans ce cas, un rôle d'information ou d'orientation vers d'autres structures plus adaptées : APEC pour les plus diplômés, ANPE en général. En revanche, les moins qualifiés bénéficient plus souvent de plusieurs entretiens : plus du tiers d'entre eux ont quatre entretiens ou plus en moins d'un an. Toutefois, ce suivi plus intense ne se limite pas aux moins diplômés : 17 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont quatre entretiens ou plus l'année qui suit leur premier contact.

Tableau 4 : Près du tiers des jeunes ont bénéficié d'au moins quatre entretiens individuels dans les 12 mois qui ont suivi leur premier accueil en 2003

(En pourcentage)

Niveau de formation à la sortie	Non qualifiés	CAP ou BEP, 2 ^{nde} , 1 ^{ère}	Baccalauréat	Enseignement supérieur	Ensemble
	(niveaux VI et Vbis)	(niveau V)	(niveau IV)*	(niveau III, II, I)	
Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois suivant leur premier accueil*					
1	30.7	32.2	38.1	48.7	34.4
2	19.5	20.8	22.4	23.2	21.0
3	13.2	13.5	13.1	11.4	13.2
4	9.4	9.0	8.2	6.1	8.7
5-9	20.2	18.6	14.4	8.7	17.3
10 et plus	7.0	5.9	3.8	1.9	5.4

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique.

Champ : Jeunes reçus en premier accueil en 2003, nombre d'entretiens individuels y compris l'entretien de premier accueil.

* : Certains de ces jeunes, diplômés ou non du baccalauréat, peuvent être titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Certains jeunes ont bénéficié d'un nombre très important d'entretiens. 7 % des jeunes non qualifiés reçus en premier accueil ont eu au moins 10 entretiens individuels au cours de l'année qui a suivi. En 2003 et 2004, les missions locales assuraient, en effet, une mission d'accompagnement renforcé, notamment dans le cadre du programme TRACE⁴. Le plus souvent, les entretiens ne sont pas régulièrement répartis au cours de l'année, mais sont regroupés autour d'une ou de plusieurs périodes.

⁴ Ce programme a été interrompu fin 2003 et remplacé par le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en 2005.

Etre reçu en entretien individuel par un conseiller n'est qu'une des modalités de contact avec une mission locale ou une PAIO. Des entretiens collectifs sont également réalisés à l'occasion d'ateliers (atelier CV ou lettre de motivation, par exemple) ou d'informations collectives (présentation de plans collectifs d'embauches saisonnières, par exemple). Les jeunes peuvent aussi bénéficier d'autres modes de relation avec la structure : consultation en libre service de documents, appel téléphonique, courrier... Certains jeunes peuvent enfin bénéficier d'intermédiation : ainsi, le conseiller peut rencontrer le nouvel employeur d'un jeune qu'il accompagne afin d'aplanir certaines difficultés.

Lors de ces contacts, le conseiller propose au jeune des services, internes ou externes, immédiats ou différés, mobilisables par la structure sur les aspects professionnels (emploi, formation, projet professionnel) et sociaux de l'insertion (logement, santé, citoyenneté).

▪ **Les jeunes reçus en entretien rencontrent de nombreux obstacles d'accès à l'emploi**

Près de 9 % des jeunes reçus en entretien ont un ou plusieurs enfants : 13.5 % des jeunes femmes, 3.5 % des jeunes hommes (tableau 5). Les parents et la famille constituent alors le principal mode de garde : 50 %. Seulement un quart de ces jeunes mobilisent les crèches, les halte-garderie ou font appel à une assistante maternelle. Les autres jeunes n'ont pas de solution pour garder leurs enfants.

Tableau 5 : Principales caractéristiques des jeunes reçus en entretien individuel en 2004

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Age			
16-17	12.4	9.2	10.8
18-21	50.9	51.6	51.2
22-25	35.5	38.0	36.8
26 ans et plus	1.2	1.2	1.2
Niveau de formation			
VI	10.7	6.5	8.5
Vbis	25.6	18.2	21.8
V	39.3	36.9	38.1
IV et plus	24.4	38.4	31.6
Moyen de locomotion individuel motorisé			
Sans	61.1	67.9	64.6
Type d'hébergement			
Chez les parents ou famille	69.0	56.4	62.5
Logement autonome	13.0	27.8	20.6
Chez des amis	4.6	5.0	4.8
En foyer, en CHR, à l'hôtel	4.7	3.6	4.2
Sans hébergement	2.4	1.8	2.1
Hébergement nomade	1.2	0.9	1.0
Autres	5.1	4.5	4.8
Situation matrimoniale			
Marié, PACSé, ou vie maritale	6.2	17.4	12.0
Enfants à charge			
Au moins un enfant à charge	3.5	13.5	8.6

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique.
 Champ : Jeunes reçus en entretien individuel en 2004.

Plus de six jeunes sur dix sont hébergés chez leurs parents et 20 % disposent de leur propre logement. Les jeunes femmes ont plus fréquemment quitté le domicile parental : 56 % vivent chez leurs parents, contre 69 % des jeunes hommes. 5 % des jeunes sont hébergés chez des amis. Plus de 3 % des jeunes reçus en mission locale se déclarent sans hébergement ou en hébergement nomade et 4 % sont dans des modes d'hébergement souvent précaires : foyers ou Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

À peine plus du tiers des jeunes a le permis de conduire B : 35 %. Un jeune sur trois dispose d'un moyen de locomotion motorisé (automobile, moto ou cyclomoteur), qui peut lui être personnel ou qu'il peut éventuellement emprunter, à ses parents par exemple. Les jeunes femmes en sont plus souvent démunies (68 %, contre 61 % des jeunes hommes) alors qu'elles sont, en moyenne, plus âgées. Elles dépendent plus souvent des transports en commun. Cela contribue à aggraver leurs difficultés d'insertion professionnelle⁵.

Sur dix jeunes reçus en entretien individuel en 2004, près de la moitié sont des nouveaux venus (encadré 2). C'est en Ile-de-France et en Languedoc-Roussillon que cette part est la plus importante, à l'inverse des régions Champagne-Ardenne et Limousin. Cela reflète sans doute en partie l'attractivité de certaines régions comme l'Ile-de-France pour les jeunes.

▪ **450 000 jeunes en contact avec le réseau ont accédé à un emploi ou une formation en 2004**

Près de 450 000 jeunes en contact avec une mission locale ou une PAIO en 2004 ont accédé à un emploi ou une formation au cours de l'année⁶ : 265 000 jeunes ont obtenu des contrats de travail classique, 56 300 jeunes des emplois aidés et 190 000 jeunes sont entrés en formation⁷.

Les contrats de travail classique sont majoritairement des contrats à durée déterminée, en intérim ou saisonnier. Les contrats à durée indéterminée (CDI) représentent près d'un contrat sur cinq (tableau 6).

Tableau 6 :
355 000 contrats de travail classique signés en 2004 pour les jeunes suivis en ML/PAIO

(En pourcentage)

Type de contrats de travail classique	
CDI temps complet	13.9
CDI temps partiel	4.6
CDD temps complet	36.3
CDD temps partiel	6.4
Intérim	23.7
Contrat saisonnier	13.5
Autre contrat	1.6
Total	100.0

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique.

⁵ Elles sont, en effet, davantage tributaires des horaires de ces transports et ont un rayon de déplacement plus limité (ex : liaisons en étoile sur l'agglomération la plus proche).

⁶ Certains emplois ou formations peuvent ne pas être collectés par les conseillers dans l'application Parcours 3.

⁷ Cela représente 355000 contrats classiques, 62500 contrats aidés, 220000 formations, certains jeunes pouvant enchaîner plusieurs contrats ou formations.

Les emplois aidés conclus en 2004 sont principalement des contrats d'apprentissage (27 %) et de qualification (20 %) dans le secteur marchand et des contrats emploi-solidarité (28 %) dans le secteur non marchand (tableau 7).

Tableau 7 : Près de la moitié des contrats aidés relèvent de l'alternance

(En pourcentage)

Type de contrats aidés	
Contrat d'apprentissage	27.1
Contrat de qualification	20.2
Contrat d'orientation	2.2
Contrat de professionnalisation	0.7
Contrat initiative emploi (CIE)	0.7
Contrat jeune en entreprise (CJE – SEJE)	0.8
Contrat emploi-solidarité (CES)	28.4
Contrat emploi consolidé (CEC)	0.9
Contrat en association intermédiaire	7.4
CIVIS associations	0.7
Contrat emploi jeune (CEJ – NS/EJ)	1.3
Autres contrats aidés	9.6
Total	100.0

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique.

▪ **200 000 jeunes habitant en zone urbaine sensible en contact avec le réseau des missions locales et PAIO en 2004**

19 % des jeunes en contact avec le réseau en 2004 habitent dans une zone urbaine sensible (ZUS).

80 % de ces jeunes habitant en ZUS ne disposent d'aucun moyen de locomotion personnel, contre 65 % pour l'ensemble des jeunes. Ces jeunes dépendent majoritairement des transports en commun (58 %).

Un quart des jeunes dispose du permis de conduire, contre un tiers de l'ensemble des jeunes.

Les jeunes habitant en ZUS ont plus fréquemment un ou plusieurs enfants à charge : 10.5 %, contre 8.6 % de l'ensemble des jeunes suivis en 2004 (16.9 % des jeunes femmes, 4.2 % des jeunes hommes). Ils vivent un peu plus fréquemment en couple. Ils sont moins nombreux à avoir quitté le domicile parental : 32 %, contre 38 % de l'ensemble des jeunes.

73 000 des jeunes en ZUS en contact avec une mission locale ont accédé à un emploi ou une formation en 2004. Ils accèdent plus difficilement que les autres jeunes suivis par le réseau à l'emploi, aidé ou non, en raison de leurs caractéristiques individuelles et des potentialités plus faibles de ces territoires⁸ (tableau 8).

⁸ Données de l'Observatoire national des ZUS, 2004.

Tableau 8*(En pourcentage)*

Part des jeunes suivis en ML/PAIO en 2004 accédant à :	Pour les jeunes habitant en ZUS	Pour l'ensemble des jeunes
un emploi classique	18.4	24.5
un emploi aidé	4.5	5.2
une formation	17.5	17.4

Source : Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique.

Les missions locales et PAIO en 2004 : Tableau récapitulatif

Nombre de structures	514
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	
Subventions totales	375 108 875 €
Personnes travaillant en ML/PAIO	9 549
<i>dont en insertion sociale*</i>	<i>5 968</i>
CONTEXTE	
Population jeune active non occupée	705 035
DEFM jeunes.	434 340
ACTIVITÉ	
Jeunes en 1er accueil	442 810
Jeunes ayant eu un contact	1 088 982
Jeunes ayant eu un entretien individuel	903 896
Entretiens individuels	2 565 716

Sources :

- Compte Rendu d'Activité (CRA) 2004 - Entrepôt national Parcours 3 (extraction d'octobre 2005) – France entière sauf Bourgogne et Martinique (estimations à partir des données CRA)

- Population jeune : Recensement de la population 1999 (données 15-24 ans)

- DEFM : Dares - Anpe (données 16-24 ans – moyenne des DEFM mensuelles de catégorie 1 de l'année 2004)

* Les personnes travaillant en insertion sociale en mission locale et PAIO sont les chargés d'accueil, les conseillers techniques et les chargés de projet (convention collective des ML/PAIO)

Définitions

Les jeunes sont « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, ateliers, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont « accueillis » ou « reçus en entretien » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel, un atelier ou une information collective.

Annexes

- **Annexe 1 : Répartition régionale des effectifs**
- **Annexe 2 : Répartition régionale des effectifs moyens**
- **Annexe 3 : Répartition régionale des effectifs par métier**
- **Annexe 4 : Financement de l'activité principale : répartition par type de financeurs publics**
- **Annexe 5 : Financement du réseau des missions locales et PAIO : financement d'activités principales et spécifiques, fonds gérés**
- **Annexe 6 : Financement de l'activité principale : répartition par type de collectivités territoriales**
- **Annexe 7 : Financement de l'activité principale et spécifique : répartition par type de financeurs publics**

Annexe 1 - Répartition régionale des effectifs

Régions	Effectif total			Effectif salarié			Effectif mis à disposition						
	Total	dont femmes en %	Nombre d'ETP	Total	dont femmes en %	Dont contrats aidés en %	Total	dont femmes en %	ANPE	Coll. Terr.	Administrations	GRETA	Autres
Alsace	237	78,5	205,8	219	78,1	21,0	18	83,3	16	5	0	0	0
Aquitaine	510	78,0	467,2	459	78,0	13,5	51	78,4	22	22	0	0	7
Auvergne	209	76,1	177,4	189	75,1	6,9	20	85,0	14	1	1	0	4
Bourgogne	270	81,9	225,2	224	82,1	14,7	46	80,4	21	5	3	1	16
Bretagne	408	78,4	352,2	376	79,0	12,8	32	71,9	14	12	4	0	2
Centre	286	75,9	246,4	254	76,0	8,7	32	75,0	15	13	0	0	4
Champagne-Ardenne	194	79,4	176,5	181	79,0	12,2	13	76,9	8	5	0	0	0
Corse	31	93,5	26,9	29	93,1	0,0	2	100,0	2	0	0	0	0
Franche-Comté	178	83,1	144,2	161	83,2	12,4	17	82,4	8	5	1	0	3
Ile-de-France	1449	69,7	1 311,8	1256	68,9	13,6	193	74,5	55	126	3	1	7
Limousin	117	81,2	104,8	111	80,2	14,4	6	100,0	3	2	1	0	0
Lorraine	341	79,2	296,2	306	80,4	14,4	35	68,6	27	6	0	0	2
Languedoc Roussillon	300	76,0	262,2	243	77,0	19,3	57	73,7	10	47	0	0	0
Midi-Pyrénées	354	76,8	323,5	338	76,3	13,9	16	87,5	12	3	1	0	0
Basse-Normandie	202	78,7	172,4	191	79,1	12,0	11	72,7	2	3	5	0	1
Haute-Normandie	299	77,6	267,2	277	78,3	12,6	22	68,2	14	4	1	0	3
Nord-Pas-de-Calais	971	69,9	888,4	887	70,2	17,9	84	66,7	27	36	2	0	19
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	763	75,0	702,5	671	73,9	15,2	92	82,4	25	57	3	0	7
Poitou-Charentes	323	75,5	281,3	291	75,6	11,0	32	75,0	11	16	0	0	5
Pays de la Loire	482	78,2	418,0	428	77,8	14,0	54	81,5	7	15	1	0	31
Picardie	291	71,1	259,3	259	71,8	27,0	32	65,6	17	5	0	0	10
Rhône-Alpes	962	75,5	839,3	874	75,5	11,7	88	75,0	38	41	0	0	9
France métropolitaine	9177	75,2	8 148,5	8224	75,2	14,3	953	75,7	369	429	26	2	130
DOM	372	65,6	349,7	339	65,5	19,2	33	66,7	11	7	2	1	12
France entière	9549	74,8	8 498,2	8563	74,8	14,5	986	75,4	380	436	28	3	142

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO - DARES

Annexe 2 - Répartition régionale des effectifs moyens

Régions	Nb de structures	Nb de missions locales	Nb de PAIO	Effectif total	Effectif moyen	Effectif total ML	Taille moyenne ML	Effectif total PAIO	Taille moyenne PAIO
Alsace	14	9	5	237	17	206	23	31	6
Aquitaine	23	23	0	510	22	510	22	0	
Auvergne	15	12	3	209	14	196	16	13	4
Bourgogne	17	15	2	270	16	253	17	17	9
Bretagne	17	17	0	408	24	408	24	0	
Centre	26	11	15	286	11	212	19	74	5
Champagne-Ardenne	17	9	8	194	11	151	17	43	5
Corse	5	3	2	31	6	26	9	5	3
Franche-Comté	15	8	7	178	12	124	16	54	8
Ile-de-France	83	82	1	1449	17	1439	18	10	10
Limousin	6	6	0	117	20	117	20	0	
Lorraine	21	16	5	341	16	291	18	50	10
Languedoc-Roussillon	21	15	6	300	14	271	18	29	5
Midi-Pyrénées	11	11	0	354	32	354	32	0	
Basse-Normandie	16	8	8	202	13	141	18	61	8
Haute-Normandie	13	9	4	299	23	249	28	50	13
Nord-Pas-de-Calais	27	27	0	971	36	971	36	0	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	31	30	1	763	25	754	25	9	9
Poitou-Charentes	25	9	16	323	13	210	23	113	7
Pays de la Loire	27	16	11	482	18	403	25	79	7
Picardie	17	16	1	291	17	284	18	7	7
Rhône-Alpes	52	43	9	962	19	888	21	74	8
Total France métropolitaine	499	395	104	9177	18	8458	21	719	7
DOM	15	8	7	372	25	322	40	50	7
France entière	514	403	111	9549	19	8780	22	769	7

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

Annexe 3 - Répartition régionale des effectifs par métier (en %)

Régions	Effectif total	Insertion sociale et professionnelle (En %)	Information, communication (En %)	Gestion (En %)	Encadrement (En %)	Autres (En %)	Total
Alsace	237	67,1	8,4	13,9	8,0	2,5	100,0
Aquitaine	510	62,0	7,6	18,0	9,2	3,1	100,0
Auvergne	209	57,4	8,6	14,4	9,1	10,5	100,0
Bourgogne	270	58,9	8,9	15,6	8,5	8,1	100,0
Bretagne	408	61,3	8,8	16,2	7,8	5,9	100,0
Centre	286	62,9	5,9	13,3	10,8	7,0	100,0
Champagne-Ardenne	194	57,2	10,8	13,9	11,3	6,7	100,0
Corse	31	64,5	0,0	16,1	16,1	3,2	100,0
Franche-Comté	178	59,6	9,0	15,7	7,9	7,9	100,0
Ile-de-France	1449	60,8	10,9	11,0	12,8	4,5	100,0
Limousin	117	65,8	7,7	12,8	10,3	3,4	100,0
Lorraine	341	64,5	7,0	14,4	10,9	3,2	100,0
Languedoc-Roussillon	300	60,3	5,7	17,0	8,3	8,7	100,0
Midi-Pyrénées	354	68,4	5,4	12,7	10,7	2,8	100,0
Basse-Normandie	202	58,4	8,9	19,3	8,4	5,0	100,0
Haute-Normandie	299	61,9	9,0	13,7	9,7	5,7	100,0
Nord-Pas-de-Calais	971	64,9	5,3	17,0	9,9	3,0	100,0
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	763	65,8	7,4	12,4	9,9	4,4	100,0
Poitou-Charentes	323	55,1	8,7	17,3	11,8	7,1	100,0
Pays de la Loire	482	60,2	9,3	16,2	10,6	3,7	100,0
Picardie	291	62,2	7,6	11,7	7,6	11,0	100,0
Rhône-Alpes	962	64,5	7,4	13,2	10,1	4,8	100,0
Total France métropolitaine	9177	62,4	8,0	14,3	10,2	5,0	100,0
DOM	372	64,0	5,6	10,8	10,2	9,4	100,0
France entière	9549	62,5	7,9	14,2	10,2	5,2	100,0

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES

Annexe 4 - Financement de l'activité principale : répartition par type de financeurs publics

Région	Financement activité principale (FAP)	Subventions Etat	% FAP	Subvention organismes publics	% FAP	Subvention collectivités territoriales	% FAP	FSE	% FAP	Subvention organismes privés	% FAP
Alsace	8 111 231	2 306 097	28,4	679 124	8,4	4 046 522	49,9	1 027 827	12,7	51 661	0,6
Aquitaine	16 087 924	4 382 227	27,2	800 869	5,0	8 852 473	55,0	2 001 038	12,4	51 317	0,3
Auvergne	5 983 459	1 983 447	33,1	370 873	6,2	2 889 727	48,3	698 337	11,7	41 075	0,7
Bourgogne	7 531 647	2 429 420	32,3	627 699	8,3	3 182 010	42,2	1 025 818	13,6	266 700	3,5
Bretagne	12 278 584	3 656 615	29,8	791 323	6,4	6 317 836	51,5	1 487 906	12,1	24 904	0,2
Centre	9 736 453	3 118 079	32,0	617 018	6,3	4 842 871	49,7	1 018 017	10,5	140 468	1,4
Champagne- Ardenne	6 668 495	2 194 078	32,9	371 549	5,6	3 408 453	51,1	682 470	10,2	11 945	0,2
Corse	1 116 586	497 308	44,5	41 011	3,7	575 116	51,5	0	0,0	3 151	0,3
Franche Comté	4 851 074	1 291 761	26,6	258 435	5,3	2 652 768	54,7	641 066	13,2	7 044	0,1
Ile-de-France	54 209 680	12 178 901	22,5	2 269 094	4,2	35 775 681	66,0	3 609 875	6,7	376 129	0,7
Limousin	3 382 099	954 384	28,2	168 400	5,0	1 789 886	52,9	463 388	13,7	6 041	0,2
Lorraine	10 277 459	3 639 836	35,4	1 148 527	11,2	4 724 153	46,0	728 957	7,1	35 986	0,4
Languedoc-Roussillon	10 433 542	2 970 886	28,5	616 330	5,9	5 096 798	48,9	1 717 057	16,5	32 470	0,3
Midi-Pyrénées	12 558 039	3 664 613	29,2	289 767	2,3	5 176 345	41,2	3 411 181	27,2	16 133	0,1
Normandie (basse)	7 072 287	2 061 742	29,2	347 266	4,9	3 190 872	45,1	1 451 275	20,5	21 132	0,3
Normandie (haute)	9 394 876	2 907 425	30,9	587 968	6,3	4 903 286	52,2	948 250	10,1	47 947	0,5
Nord-Pas-de-Calais	28 999 207	8 490 029	29,3	1 586 509	5,5	15 518 732	53,5	2 646 685	9,1	757 252	2,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	24 291 925	7 036 985	29,0	1 202 764	5,0	14 393 407	59,3	1 612 611	6,6	46 157	0,2
Poitou-Charentes	8 333 823	2 247 697	27,0	529 617	6,4	4 224 765	50,7	1 295 888	15,5	35 856	0,4
Pays de la Loire	14 698 767	4 639 735	31,6	711 738	4,8	7 152 215	48,7	2 048 367	13,9	146 712	1,0
Picardie	8 182 763	3 378 795	41,3	749 006	9,2	3 023 605	37,0	947 185	11,6	84 172	1,0
Rhône-Alpes	31 821 444	7 514 091	23,6	1 876 756	5,9	19 906 771	62,6	2 502 288	7,9	21 538	0,1
Total France métropolitaine	296 021 364	83 544 151	28,2	16 641 643	5,6	161 644 294	54,6	31 965 486	10,8	2 225 790	0,8
DOM	11 311 412	5 237 823	46,3	514 042	4,5	3 615 960	32,0	1 909 811	16,9	33 776	0,3
Total France entière	307 332 776	88 781 974	28,9	17 155 685	5,6	165 260 253	53,8	33 875 297	11,0	2 259 566	0,7

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

Annexe 5 - Financement du réseau des missions locales et PAIO : financement d'activités principales et spécifiques, fonds gérés

Région	Subvention activité principale	% subv. Totale	Subvention activités spécifiques	% subv. Totale	Fonds gérés	% subv. Totale	Total des subventions
Alsace	8 111 231	60	4 790 401	35	647 739	5	13 549 371
Aquitaine	16 087 924	87	2 114 304	11	228 876	1	18 431 104
Auvergne	5 983 459	75	1 756 062	22	188 101	2	7 927 622
Bourgogne	7 531 647	86	1 213 819	14	12 282	0	8 757 748
Bretagne	12 278 584	79	2 607 415	17	701 433	4	15 587 432
Centre	9 736 453	88	1 150 257	10	140 534	1	11 027 244
Champagne-Ardenne	6 668 495	89	716 890	10	91 593	1	7 476 978
Corse	1 116 586	94	62 465	5	7 388	1	1 186 439
Franche Comté	4 851 074	84	831 012	14	59 903	1	5 741 989
Ile-de-France	54 209 680	83	9 458 402	14	1 732 053	3	65 400 135
Limousin	3 382 099	73	1 204 443	26	38 612	1	4 625 154
Lorraine	10 277 459	80	2 283 322	18	235 050	2	12 795 831
Languedoc-Roussillon	10 433 542	92	735 143	6	201 194	2	11 369 879
Midi-Pyrénées	12 558 039	88	1 509 197	11	153 231	1	14 220 467
Normandie (basse)	7 072 287	92	580 852	8	23 004	0	7 676 143
Normandie (haute)	9 394 876	85	1 564 401	14	74 097	1	11 033 374
Nord-Pas-de-Calais	28 999 207	82	5 932 176	17	340 749	1	35 272 132
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	24 291 925	75	6 909 347	21	1 050 320	3	32 251 591
Poitou-Charentes	8 333 823	77	2 307 345	21	190 898	2	10 832 066
Pays de a Loire	14 698 767	86	1 581 650	9	791 577	5	17 071 994
Picardie	8 182 763	82	1 669 637	17	93 213	1	9 945 613
Rhône-Alpes	31 821 444	84	5 583 195	15	322 856	1	37 727 495
Total France métropolitaine	296 021 364	82	56 561 735	16	7 324 703	2	359 907 801
DOM	11 311 412	74	3 536 388	23	353 274	2	15 201 074
Total France entière	307 332 776	82	60 098 122	16	7 677 977	2	375 108 875

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

Annexe 6 - Financement de l'activité principale : répartition par type de collectivités territoriales

Région	Financement activité principale (FAP)	Régions		Départements		Communes		EPCI		Autres établissements publics locaux		Total Coll. Terr.	
		subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP	subvention	% FAP
Alsace	8 111 231	1 336 674	16,5	250 800	3,1	1 051 504	13,0	1 232 975	15,2	174 569	2,2	4 046 522	49,9
Aquitaine	16 087 924	2 765 020	17,2	1 627 409	10,1	3 518 572	21,9	821 048	5,1	120 424	0,7	8 852 473	55,0
Auvergne	5 983 459	830 229	13,9	274 057	4,6	1 373 676	23,0	393 241	6,6	18 524	0,3	2 889 727	48,3
Bourgogne	7 531 647	1 567 421	20,8	251 771	3,3	990 798	13,2	330 342	4,4	41 678	0,6	3 182 010	42,2
Bretagne	12 278 584	2 166 382	17,6	665 031	5,4	2 165 347	17,6	1 321 076	10,8	0	0,0	6 317 836	51,5
Centre	9 736 453	2 656 107	27,3	172 699	1,8	1 383 675	14,2	534 246	5,5	96 144	1,0	4 842 871	49,7
Champagne-Ardenne	6 668 495	1 669 485	25,0	124 668	1,9	1 172 367	17,6	166 862	2,5	275 071	4,1	3 408 453	51,1
Corse	1 116 586	253 060	22,7	89 969	8,1	232 087	20,8	0	0,0	0	0,0	575 116	51,5
Franche Comté	4 851 074	1 529 007	31,5	257 816	5,3	766 219	15,8	98 135	2,0	1 591	0,0	2 652 768	54,7
Ile-de-France	54 209 680	10 958 651	20,2	2 574 984	4,8	18 958 597	35,0	3 027 946	5,6	255 502	0,5	35 775 681	66,0
Limousin	3 382 099	871 273	25,8	371 923	11,0	312 946	9,3	215 914	6,4	17 830	0,5	1 789 886	52,9
Lorraine	10 277 459	1 537 486	15,0	284 700	2,8	2 295 231	22,3	598 668	5,8	8 068	0,1	4 724 153	46,0
Languedoc-Roussillon	10 433 542	657 133	6,3	809 368	7,8	2 338 026	22,4	1 167 716	11,2	124 556	1,2	5 096 798	48,9
Midi-Pyrénées	12 558 039	1 550 370	12,3	2 085 499	16,6	1 275 327	10,2	71 632	0,6	193 517	1,5	5 176 345	41,2
Normandie (basse)	7 072 287	1 718 924	24,3	244 248	3,5	572 441	8,1	607 866	8,6	47 393	0,7	3 190 872	45,1
Normandie (haute)	9 394 876	2 771 097	29,5	321 200	3,4	1 271 019	13,5	497 640	5,3	42 330	0,5	4 903 286	52,2
Nord-Pas-de-Calais	28 999 207	5 421 481	18,7	1 126 603	3,9	6 523 882	22,5	1 708 922	5,9	737 844	2,5	15 518 732	53,5
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	24 291 925	6 041 336	24,9	692 499	2,9	6 002 553	24,7	1 602 478	6,6	54 541	0,2	14 393 407	59,3
Poitou-Charentes	8 333 823	1 947 894	23,4	170 894	2,1	922 759	11,1	1 136 562	13,6	46 656	0,6	4 224 765	50,7
Pays de la Loire	14 698 767	2 497 906	17,0	348 360	2,4	1 687 273	11,5	2 460 934	16,7	157 742	1,1	7 152 215	48,7
Picardie	8 182 763	466 830	5,7	243 656	3,0	1 486 626	18,2	736 395	9,0	90 098	1,1	3 023 605	37,0
Rhône-Alpes	31 821 444	8 868 312	27,9	1 906 241	6,0	7 368 297	23,2	1 423 224	4,5	340 697	1,1	19 906 771	62,6
Total France métropolitaine	296 021 364	60 082 079	20,3	14 894 395	5,0	63 669 223	21,5	20 153 822	6,8	2 844 775	1,0	161 644 294	54,6
DOM	11 311 412	1 681 841	14,9	540 634	4,8	1 373 150	12,1	0	0,0	20 335	0,2	3 615 960	32,0
Total	307 332 776	61 763 919	20,1	15 435 029	5,0	65 042 373	21,2	20 153 822	6,6	2 865 110	0,9	165 260 253	53,8

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

Annexe 7 - Financement de l'activité principale et spécifique : répartition par type de financeurs publics (en millions d'euros)

Régions	Etat			FSE			Régions			Départements			Communes et EPCI			Org. publics		Organismes privés	
	FAP	FAS	%*	FAP	FAS	%*	FAP	FAS	%*	FAP	FAS	%*	FAP	FAS	%*	FAP	%*	FAP	%*
Alsace	2,31	0,36	20,7	1,03	4,13	39,9	1,34	0,18	11,7	0,25	0,01	2,0	2,5	0,11	19,9	0,68	5,3	0,05	0,40
Aquitaine	4,38	0,61	27,4	2,00	0,54	14,0	2,77	0,14	16,0	1,63	0,37	11,0	4,5	0,45	27,0	0,80	4,4	0,05	0,29
Auvergne	1,98	0,29	29,4	0,70	0,17	11,2	0,83	0,13	12,4	0,27	0,86	14,6	1,8	0,31	27,0	0,37	4,8	0,04	0,54
Bourgogne	2,43	0,48	33,3	1,03	0,25	14,5	1,57	0,16	19,7	0,25	0,17	4,8	1,4	0,16	17,4	0,63	7,2	0,27	3,07
Bretagne	3,66	0,72	29,4	1,49	1,01	16,8	2,17	0,07	15,0	0,67	0,34	6,7	3,5	0,46	26,5	0,79	5,3	0,02	0,17
Centre	3,12	0,59	34,1	1,02	0,02	9,5	2,66	0,17	25,9	0,17	0,04	2,0	2,0	0,33	21,5	0,62	5,7	0,14	1,29
Champagne-Ardenne	2,19	0,41	35,3	0,68	0,00	9,2	1,67	0,10	23,9	0,12	0,08	2,7	1,6	0,13	23,6	0,37	5,0	0,01	0,16
Corse	0,50	0,01	43,0	0,00	0,00	0,1	0,25	0,00	21,5	0,09	0,00	7,6	0,2	0,05	24,0	0,04	3,5	0,00	0,27
Franche Comté	1,29	0,14	25,2	0,64	0,13	13,6	1,53	0,27	31,6	0,26	0,02	4,9	0,9	0,27	20,0	0,26	4,5	0,01	0,12
Ile-de-France	12,18	2,46	23,0	3,61	2,18	9,1	10,96	2,64	21,4	2,57	0,91	5,5	22,2	1,26	36,9	2,27	3,6	0,38	0,73
Limousin	0,95	0,71	36,2	0,46	0,26	15,8	0,87	0,05	20,2	0,37	0,02	8,6	0,5	0,16	15,4	0,17	3,7	0,01	0,13
Lorraine	3,64	0,60	33,7	0,73	0,32	8,3	1,54	0,37	15,2	0,28	0,76	8,4	2,9	0,23	24,9	1,15	9,1	0,04	0,29
Languedoc-Roussillon	2,97	0,25	28,9	1,72	0,12	16,5	0,66	0,00	5,9	0,81	0,06	7,7	3,6	0,30	35,2	0,62	5,5	0,03	0,28
Midi-Pyrénées	3,66	0,64	30,6	3,41	0,31	26,4	1,55	0,05	11,4	2,09	0,07	15,3	1,5	0,44	14,1	0,29	2,1	0,02	0,12
Normandie (basse)	2,06	0,30	30,8	1,45	0,19	21,4	1,72	0,03	22,9	0,24	0,01	3,3	1,2	0,06	16,8	0,35	4,5	0,02	0,28
Normandie (haute)	2,91	0,50	31,1	0,95	0,33	11,7	2,77	0,19	27,1	0,32	0,02	3,1	1,8	0,52	21,3	0,59	5,4	0,05	0,45
Nord-Pas-de-Calais	8,49	1,08	27,4	2,65	0,64	9,4	5,42	1,11	18,7	1,13	0,21	3,8	9,0	2,90	34,0	1,59	4,5	0,76	2,18
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7,04	1,13	26,2	1,61	1,15	8,8	6,04	1,18	23,1	0,69	0,75	4,6	7,7	2,70	33,2	1,20	3,9	0,05	0,15
Poitou-Charentes	2,25	0,31	24,0	1,30	0,26	14,6	1,95	1,38	31,2	0,17	0,14	2,9	2,1	0,23	21,9	0,53	5,0	0,04	0,34
Pays de la Loire	4,64	0,64	32,4	2,05	0,34	14,7	2,50	0,15	16,2	0,35	0,04	2,4	4,3	0,41	29,0	0,71	4,4	0,15	0,91
Picardie	3,38	0,54	39,8	0,95	0,56	15,3	0,47	0,00	4,8	0,24	0,10	3,5	2,3	0,46	28,2	0,75	7,6	0,08	0,87
Rhône-Alpes	7,51	1,95	25,3	2,50	0,58	8,2	8,87	1,68	28,2	1,91	0,41	6,2	9,1	0,97	27,0	1,88	5,0	0,02	0,06
Total France métropolitaine	83,54	14,72	27,9	31,97	13,47	12,9	60,08	10,06	19,9	14,89	5,39	5,8	86,7	12,91	28,2	16,64	4,7	2,23	0,66
DOM	5,24	0,60	39,3	1,91	0,27	14,7	1,68	1,21	19,5	0,54	0,16	4,7	1,4	1,30	18,1	0,51	3,5	0,03	0,22
Total	88,78	15,33	28,3	33,88	13,74	13,0	61,76	11,27	19,9	15,44	5,55	5,7	88,1	14,21	27,8	17,16	4,7	2,26	0,64

Source : Comptes rendus d'activité 2004 des missions locales et PAIO – DARES, DGEFP

* pourcentage par rapport au total : financement de l'activité principale + financement de l'activité spécifique.